Cette évaluation pratique, corrigée sur 100 points, compte pour 39 % de la note finale.

La pondération est la suivante :

Partie 1- Exactitude de l’entrée des opérations commerciales (60 points)

Partie 2- Exactitude dans l’inscription des régularisations (8 points)

Partie 3- Exactitude et complétude des dossiers et comptes créés (12 points)

Partie 4- Exactitude dans les transferts et le rapprochement bancaire (15 points)

Partie 5- Rigueur et minutie du travail (5 points)

Conformément à la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIEA) en vigueur au Cégep@distance, la note obtenue pour cet examen sera diminuée au maximum de 10 % pour tout manquement à la qualité de la langue (0,5 % par erreur). Une erreur répétée est considérée comme une faute additionnelle, sauf dans le cas de fautes d’orthographe.

S'il survenait des difficultés techniques inhabituelles (panne de réseau, d'électricité, etc.) ou une situation d'urgence, contactez le Cégep@distance dans les plus brefs délais.

Rappel : Lorsque vous aurez terminé l'évaluation pratique, vous recevrez une lettre vous convoquant à l'entrevue téléphonique. N'oubliez pas de consulter régulièrement la messagerie du cours pour en prendre connaissance.

BON SUCCÈS !